

L'Assemblée nationale rend hommage à Vivian Labrie, pionnière de la lutte contre la pauvreté



Charles-Frédérick Ouellet Le Devoir À 70 ans, dont plus de la moitié à lutter contre les inégalités, Vivian Labrie dégage la sérénité de celle qui a vécu en accord avec ses valeurs.

Sébastien Tanguay à Québec

13 décembre 2023 Société

L'Assemblée nationale honore mercredi une grande humaniste québécoise. Infatigable indignée de l'injustice sociale, Vivian Labrie refuse depuis plus de 35 ans les règles du jeu économique qui tolèrent la misère crasse des uns et l'enrichissement débridé des autres. Portrait d'une femme qui continue de rêver à l'avènement d'un monde où plus personne ne restera à quai quand passera le train de la prospérité.

À 70 ans, dont plus de la moitié à lutter contre les inégalités, Vivian Labrie dégage la sérénité de celle qui a vécu en accord avec ses valeurs. Elle a marché chaussée de bienveillance et de compassion, engagée dans des luttes citoyennes aux côtés des moins nantis, dont elle admire encore et toujours la noblesse. Chercheuse, conteuse et, surtout, grande amoureuse du genre humain, celle qui aime se décrire comme une « femme de contes et de comptes » s'émerveille encore, dans le café Saint-Roch, où *Le Devoir* la rencontre, au souvenir d'une femme sans éducation et incapable de lire et d'écrire dont elle a oublié le nom, mais capable de fredonner de mémoire 500 chansons.

« Les gens comme elle portent notre trésor collectif! lance avec enthousiasme Vivian Labrie. Nous les appelons "les déshérités" parce que tout le monde a droit à une place comme du monde dans le monde et que la leur n'est pas là, elle est encore à faire. Pourtant, ils transportent des répertoires de contes et de chansons [qui forment] une véritable sagesse populaire transmise de génération en génération. C'est tout un héritage, ça! »

Une charte pour un Québec sans pauvreté

Aujourd'hui, c'est toutefois le sien que le député solidaire Étienne Grandmont veut souligner en lui accordant une médaille de l'Assemblée nationale. Vivian Labrie, née à Sherbrooke, mais enracinée dans la basse-ville de la capitale, a joué, à titre de coordonnatrice du Collectif pour un Québec sans pauvreté, un rôle central dans l'élaboration d'une première loi contre les inégalités.

« L'adoption de cette loi a donné au gouvernement l'obligation de travailler sur cet enjeu-là, explique le député de Taschereau. Honorer Vivian Labrie aujourd'hui remet à l'avant-plan les bonnes mesures prévues dans la loi qui doivent encore être mises en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale que nous voyons ressurgir, 21 ans après son adoption. »

La loi-cadre, née dans la foulée d'un Parlement de la rue organisé au parc de l'Esplanade de Québec à l'automne 1997, devait servir de charte pour orienter l'action du gouvernement vers une société plus juste. Son ambition : éliminer la pauvreté dans un horizon de 10 ans.

Soumise une première fois au Salon bleu le 22 novembre 2000 accompagnée d'une pétition forte de plus de 217 000 signatures, la proposition du Collectif pour un Québec sans pauvreté inquiétait le gouvernement en place, qui la jugeait trop contraignante.

« Il y a, dans cette loi, une disposition qui porte l'augmentation du <u>salaire minimum</u> (https://www.ledevoir.com/salaire-minimum-au-qu%C3%A9bec?

<u>utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)</u> de 7 \$ à 8,50 \$ l'heure », s'alarmait le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard. « À première vue, il y a des choses qui me font peur, renchérissait le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair. Je ne suis pas prêt [...] à donner un chèque en blanc sur ce qui est là. »

Deux ans plus tard, le 13 décembre 2002, 104 parlementaires adoptaient néanmoins à l'unanimité la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une version édulcorée de la loi-cadre écrite par la société civile. « Karl Marx avait raison aussi, affirmait alors le premier ministre Bernard Landry. On ne crée pas la richesse pour enrichir des oligarchies, on ne crée pas la richesse pour procurer un confort bien au-delà de la moyenne à une toute petite partie de la population. On crée la richesse pour la répartir. »

Paroles, paroles

Vingt et un ans jour pour jour après son adoption, Vivian Labrie constate quelques avancées, mais aussi plusieurs ratés. « La loi-cadre reposait sur trois principes. D'abord, faire de la lutte contre les inégalités une priorité. Ensuite, inclure les gens qui vivent la pauvreté dans le processus qui les concerne. Finalement, améliorer les revenus et les conditions de vie du cinquième le plus pauvre avant d'améliorer l'existence du cinquième le plus riche. C'est ce dernier point qui a manqué dans la loi adoptée, déplore-t-elle. C'est ce qui explique pourquoi il y a encore en ce moment des écarts de richesse aussi grands. »

Derrière de petites lunettes à monture dorée, le regard de Vivian Labrie n'a rien perdu de son acuité à disséquer la société et les mécanismes qui reproduisent les inégalités. « Logiquement, pour avancer vers une société sans pauvreté, les protections sociales de base devraient couvrir les besoins de base, et le salaire minimum, à temps plein, devrait garantir une vie exempte de pauvreté. Est-ce que c'est le cas aujourd'hui ? Non. »

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le PIB réel aux prix de base par industrie au Québec, une mesure de la richesse collective chère aux gouvernants, a presque doublé, passant de 231 milliards à 420 milliards en dollars courants. Malgré la loi, c'est le sommet de la pyramide sociale qui a profité le plus de cette prospérité, pendant qu'à la base, les plus démunis restaient englués dans la précarité.

« Il faut se poser la question : est-ce une société où c'est possible de monter l'échelle sociale sans jamais rencontrer de plafond qui va nous aider à sortir de la crise socio-environnementale actuelle, ou est-ce une société qui considère la richesse autrement ? J'ai demandé des centaines de fois c'est quoi, la richesse qui compte vraiment, et c'est très rare que j'aie entendu parler d'argent. »

Refus du découragement

La loi adoptée en 2002 prévoyait d'élever la lutte contre les inégalités au rang d'impératif national et affichait l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté ».

- « Évidemment, on peut "tendre" longtemps », fait valoir Vivian Labrie en relevant le manque de volonté politique des différents gouvernements depuis 20 ans. Malgré cet état de fait, elle refuse de baisser les bras. La loi a bonifié les prestations d'aide sociale, braqué la lumière sur un dossier longtemps passé sous le radar et rendu l'État responsable en obligeant le gouvernement à préparer des plans d'action. L'élaboration du quatrième est d'ailleurs en cours.
- « Il y a des choses qui prennent presque une vie à se réaliser, indique-t-elle avec philosophie. On s'est déjà dit que ça prendrait 10 ans, faire du Québec un territoire sans pauvreté. Vingt ans plus tard, il faudrait encore ajouter un autre 10 ans, mais en même temps, c'est peut-être ça, la vitesse de l'humanité. Au moins, si ce rêve peut continuer de fleurir... C'est peut-être ça, le plus important. »